

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/56

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 0

Procurations : 09

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Salle polyvalente de Saint-Hilaire les Places, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 septembre 2023

PRESENTS : MM. DEXET Emmanuel (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. GOUDIER Jean-Louis (Procuration de M.DEVARISSIAS Philippe), CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie (Procuration de M.RICHIGNAC Guillaume), ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mmes LACORRE Valérie (Procuration de M.CARPE Jean-Christophe), LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques (Procuration de M.DELOMENIE Bernard), Mme CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M.MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (Procuration de Mme HILAIRE GENIN Karine) et Mme VALLADE Sylvie (Procuration de M.DOGNON Jean-Bernard).

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance :

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, MM. RICHIGNAC Guillaume, BONNAT Christian, DEVARISSIAS Philippe, CARPE Jean-Christophe, MARCELLAUD Didier, Mme HILAIRE GENIN Karine, MM. DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon et DOGNON Jean-Bernard.

SECRETAIRE : Mme PRADIER Claudine

Objet : Projet de Maison des services intégrant l'Espace France Services à Châlus : candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Lieux innovants, lieux accueillants » France Services de la Banque des territoires

Exposé :

L'Etat, dans un objectif de cohésion sociale et territoriale, a souhaité encourager le déploiement sur le territoire d'Espaces France services offrant à chaque français l'accès à un bouquet de services publics à moins de 30 minutes.

Les deux Espaces France Services sur le territoire intercommunal, portés par la Communauté de Communes et l'AAJPN, sont entrés (depuis 2017) dans les habitudes des habitants, avec un niveau de fréquentation et un nombre d'accompagnement en augmentation.

Le France services installé au sein de l'AAJPN à Nexon prend place au sein d'un bouquet existant d'activités proposées et dans un espace commun, dont la réhabilitation-extension est actée et programmée.

Le second Espace France services, à Châlus, est installé au sein des locaux de la Communauté de Communes. Ces locaux n'offrent toutefois pas toutes les conditions d'accueil - caractère relativement *institutionnel* des locaux, espaces d'accueil et de consultation limités, pas de mutualisation avec d'autres services au public - ce qui limite le développement de la fréquentation et la qualité du service rendu. Il a ainsi été envisagé de proposer un nouvel espace, hors des locaux de la Maison de l'intercommunalité de Châlus, qui pourrait être mutualisé avec d'autres services (accueil des jeunes et des familles...). Au-delà de la mutualisation des moyens, ce nouvel espace permettrait de générer des nouveaux flux entre services et ainsi de toucher plus d'utilisateurs. Par ailleurs, ce nouvel espace pourrait être implanté au plus près du centre-bourg de Châlus afin d'en renforcer les flux, conformément à un des axes d'intervention de l'Opération de Revitalisation de territoire (ORT) signée le 27/02/2023 (traduction du projet local de renforcement des centralités, dispositif Petites Villes de Demain - PVD). La réussite d'un tel projet - c'est-à-dire son adéquation aux besoins locaux, son bon niveau de fréquentation et sa contribution au renforcement des flux en centre de Châlus - rend nécessaire une phase de définition de l'offre de services, de son organisation et de la configuration de locaux.

L'Etat a annoncé engager un acte 2 du programme France services visant à renforcer le maillage territorial (notamment par « l'aller-vers »), investir sur les compétences et renforcer la qualité et le bouquet de services. Dans ce cadre, la Banque des Territoires lance un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) intitulé « Lieux innovants, Lieux accueillants » visant à apporter un accompagnement renforcé (ingénierie externe) aux porteurs de structures France Services existantes pour la structuration de l'offre de services et l'aménagement des lieux. 200 structures seront retenues au cours de quatre levées successives fin 2023, début 2024.

Cet AMI peut ainsi permettre d'accompagner la définition de l'offre de services à Châlus, de son organisation partenariale, des formes de mutualisation sur un lieu et des principes de configuration du lieu.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de candidater, dès la 1^{ère} vague de cet AMI, fin septembre 2023.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** le dépôt de candidature en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Lieux innovants, lieux accueillants » France Services de la Banque des territoires,
- **autorise** le Président à signer les documents nécessaires à la candidature et, le cas échéant, à la mise en œuvre de l'accompagnement objet de l'AMI.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : En Mairie, le 20 septembre 2023.

Le Président,
Emmanuel DEXET

